

COMMUNE DE SAINT-CLAIR DU RHONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2017

La séance est ouverte à 20h30' sous la présidence de Monsieur Olivier Merlin, Maire.

Vingt-deux conseillers municipaux sont présents.

Sont excusés avec pouvoir :

- Madame Evelyne Mallarte donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Berger.
- Monsieur William Ventoruzzo donne pouvoir à Madame Géraldine Tekfi.

Excusés :

- Monsieur David Bruyère.
- Madame Myriam Nouioua.
- Madame Annette Artero.

Madame Sandrine Lecoutre est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le dernier compte-rendu aux voix du conseil municipal qui est adopté par 23 voix pour et une abstention.

1/ URBANISME – ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par une délibération en date du 24 octobre 2011 le conseil municipal a prescrit l'élaboration du PLU.

La décision était justifiée par l'obligation de réaliser un nouveau projet d'aménagement et de développement durable de la commune. Cette délibération poursuivait les objectifs suivants :

- Un POS jugé très ancien ne prenant pas en compte le contexte supra-communal (SCOT, CCPR etc...).
- La nécessité de structurer et de renforcer l'attractivité économique de la commune en compatibilité avec le SCOT des Rives du Rhône par :
 - L'implantation d'une zone artisanale entre la voie ferrée et le futur tracé sud de l'Avenue Berthelot.
 - Le développement de moyennes surfaces non alimentaires en continuité avec les activités similaires déjà présentes sur la commune.
 - L'implantation d'un pôle marchand de proximité sur le quartier de Glay (zone de la commune ayant un potentiel important).
- La volonté de placer l'environnement au cœur du projet : qualité de l'air et son suivi, répertoire des sols et sites pollués...
- Favoriser le développement social de la commune par la construction d'un pôle Petite Enfance et de nouveaux logements sociaux.
- Prendre en considération les contraintes liées à l'agriculture et ménager la préservation de l'espace agricole.

- L'élaboration de politiques d'aménagement optimisant les infrastructures existantes.
 - Difficulté de renforcer la densification urbaine autour de la gare de Saint Clair-Les Roches.
 - Desserte fluviale bénéficiant à la plateforme logistique de Saint Clair du Rhône.

Par une délibération en date du 09 mai 2016, le conseil municipal a débattu sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable. Celles-ci sont de :

- Favoriser un développement centré sur les secteurs les moins exposés aux risques naturels et technologiques.
- Répondre au besoin de logements en préservant la qualité du cadre de vie.
- Conforter l'économie locale et maintenir l'attractivité du territoire pour les entreprises.
- Préserver les richesses naturelles, patrimoniales et paysagères.

L'ensemble de la procédure a fait l'objet d'une concertation tout d'abord par la création d'une commission ad hoc réunissant des membres du conseil municipal mais aussi des personnes extérieures.

La commune a organisé deux réunions publiques afin d'associer, d'informer et de consulter la population les 24 mai 2016 et 28 juin 2016.

La forte participation aux réunions publiques, le nombre important de courriers et courriels reçus en Mairie, les rendez-vous et visites fréquentes auprès des élus en charge de l'urbanisme et des services municipaux témoignent de l'intérêt porté à ce projet communal.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l'arrêt du PLU qui est composé des pièces suivantes et qui sont jointes à la présente note :

- Le rapport de présentation
- Le projet d'aménagement et de développement durable
- Les orientations d'aménagement et de programmation
- Le plan de zonage / des risques, nuisances et servitudes / la liste des emplacements réservés
- Le règlement écrit.

Monsieur le Maire fait un état des lieux des modifications intervenues depuis la dernière présentation du PLU aux conseillers municipaux. Celles-ci sont mineures :

- Les biens faisant partis du patrimoine de la commune ont été localisés.
- Le terrain situé entre le Leclerc Drive et les ACR reste en zone artisanale. En effet les deux entreprises souhaitant implanter des activités commerciales n'ont pas leurs projets assez aboutis. La commune souhaite maîtriser le type d'activité. Aussi elle modifiera éventuellement le PLU pour qu'il corresponde à l'implantation envisagée (durée de la procédure entre 4 et 6 mois).

Monsieur le Maire rappelle que le PLU fixe une prévision de 18% logements sociaux d'ici 10 ans. Un projet privé a été transmis à la commune pour les bâtiments entre les immeubles Romanet et ceux du Mermoz. Une première esquisse prévoyant une place de stationnement par logement ne répondait aux attentes de la commune. Le second projet présente 38 logements et une soixantaine de places de parking. Ce projet est surdimensionné. Il sera demandé de le revoir avec pour objectif de baisser le nombre de logements en y intégrant deux places de parking pour les T3 et T4 et en respectant la hauteur maximale des bâtiments prévus dans cette zone.

Monsieur Meyrand souhaite savoir si le projet privé porte sur de logements sociaux. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Madame Tekfi souhaite savoir si l'interlocuteur est un promoteur privé ou un bailleur social. Il lui est répondu qu'il s'agira d'un promoteur privé intervenant en tant que bailleur social.

Monsieur le Maire rappelle la suite de la procédure permettant d'aboutir à la validation du PLU. Le cabinet Interstice a terminé de rédiger l'ensemble des documents suite aux différentes réunions de la commission. Ils vont être transmis à la préfecture et à l'ensemble des personnes publiques associées. L'enquête publique démarrera en octobre pour une prescription du plan local d'urbanisme en janvier ou février.

Monsieur le Maire indique que peu d'administrés se sont manifestés à ce jour. Monsieur Vilhon précise que ceux-ci attendaient l'avancement du PPRT.

Monsieur Meyrand intervient en précisant qu'il regrette que le conseil municipal ait été mis en retrait et que les documents aient été travaillés seulement en commission. Monsieur le Maire indique que le cabinet Interstice est venu faire une présentation complète devant le conseil municipal et que depuis les modifications ont été mineures. La commission PLU qui est une émanation du conseil municipal a travaillé en toute transparence.

Madame Marret se questionne sur la création d'une résidence seniors. Monsieur le Maire rappelle que celle-ci est envisagée sur l'O.A.P. de Terre de Join.

Monsieur Meyrand émet des réserves du fait que les zones actuellement urbanisées auraient pu être étendues. Monsieur le Maire indique que ces zones ont été maintenues en l'état afin de ne pas empiéter sur des zones agricoles et ce suite aux prescriptions et orientations des personnes publiques associées (SCOT, DDT, Chambre de l'agriculture...).

Après avoir délibéré pour 23 voix pour et une abstention, le projet de Plan local d'urbanisme est arrêté par le conseil municipal.

2 / URBANISME - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

La commune réalise actuellement des travaux sur la chapelle de Glay (parcelle AH 269) modifiant la façade du bâtiment du fait de l'ouverture d'une porte de secours côté est, de la suppression d'une fenêtre côté ouest et de la suppression de la porte de la chaufferie côté nord. Par ailleurs les huisseries et les portes d'entrées seront changées.

Ces travaux entraînent le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que les travaux intérieurs seront réalisés à 90% par le service technique. L'isolation extérieure sera éventuellement réalisée en 2018.

Suite à une question de Madame Gimza, Monsieur le Maire précise que le coût est de 80 000 € pour l'année 2018.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer toute autorisation d'urbanisme liée à des travaux sur la Chapelle de Glay.

3 / URBANISME - CESSION DE TERRAINS

La commune est propriétaire d'une bande de terrain sur la rue Jean Moulin.

Ces parcelles sont occupées par les propriétaires attenants à ces parcelles après accord oral des anciennes municipalités.

La collectivité a mandaté une géomètre-expert afin de réaliser le parcellaire.
Afin de régulariser la situation la collectivité propose de céder ces tènements au prix de 20 € le m² aux conditions et personnes suivantes :

- Madame Anne-Marie DURIN pour une surface de 156m² soit un prix de 3 120 €.
- Monsieur et Madame Christian ROCHE pour une surface de 195m² soit un prix de 3 900 €.
- Monsieur Nicolas DESVIGNES et Madame Adeline DUCHAMPT pour une surface de 192m² soit un prix de 3 840 €.
- Monsieur Mourad NOUKRI pour une surface de 185m² soit un prix de 3 700 €.
- Madame Jeannine REMILLIEUX pour une surface de 249m² soit un prix de 4 980 €.
- Monsieur Gérard DUMOULIN pour une surface de 474m² soit un prix de 9 480 €.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer les actes de vente de ces parcelles.

4 / FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Madame Lecoutre indique que les services de la trésorerie ont alerté la commune que le budget de la commune prévoit 270 000 euros en recette de fonctionnement au compte 775. Ce compte concernant une opération de cession il ne peut faire l'objet d'une prévision budgétaire. En effet les prévisions budgétaires d'une cession sont englobées au chapitre 024 en section d'investissement recette.

En conséquence le conseil municipal est invité à se prononcer sur la décision modificative suivante :

Recettes – Chapitre 77 – compte 775	- 270 000€
Recettes– Chapitre 024 – compte 024	+ 270 000€
Dépenses - Chapitre 022 – compte 022	- 170 000€
Dépenses – Chapitre 011 – compte 60623	- 10 000€
Dépenses – Chapitre 011 – compte 60632	- 10 000€
Dépenses – Chapitre 011 – compte 60612	- 10 000€
Dépenses – Chapitre 011 – compte 60633	- 10 000€
Dépenses – Chapitre 011 – compte 615231	- 10 000€
Dépenses – Chapitre 011 – compte 6247	- 10 000€
Dépenses – Chapitre 011 – compte 6135	- 5 000€
Dépenses – Chapitre 011 – compte 6188	- 35 000€
Dépenses – Chapitre 020 – compte 020	+270 000€

Monsieur Lemièrre souhaite savoir comment ont été choisis les articles. Madame Lecoutre précise qu'il s'agit des comptes les plus abondés financièrement. Elle rappelle par ailleurs que le budget se vote par chapitre. Aussi si un compte est négatif, il n'est pas nécessaire de voter une décision modificative.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal vote la décision modificative.

5 / FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables :

- Sur le compte 6541 (créances admises en non-valeur) : 364.53€.
- Sur le compte 6542 (créances éteintes) : 161.26€.

6 / RESSOURCES HUMAINES – AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire indique qu'un point à l'ordre du jour doit être rajouté et laisse la parole au Directeur général des services.

Il indique que chaque année la commission administrative paritaire propose des avancements de grade. Il revient à l'autorité territoriale de décider de cet avancement.

Il a été décidé que , suite aux contraintes budgétaires, ceux-ci concerneront un agent sur deux au regard des évaluations annuelles. Les chefs de services et de proximité ont fait les propositions.

En s'appuyant sur celles-ci l'autorité territoriale soumet les suppressions et créations de postes suivants.

SUPPRIMER : un emploi d'agent de service polyvalent chargé de l'entretien des locaux et de la cantine scolaire à temps non complet, à raison de 27 heures 30 hebdomadaires, au grade d'adjoint technique territorial.

CRÉER : un emploi d'agent de service polyvalent chargé de l'entretien des locaux et de la cantine scolaire à temps non complet, à raison de 27 heures 30 hebdomadaires, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

SUPPRIMER : 1 emploi d'ouvrier polyvalent à temps complet au grade d'adjoint technique territorial, sur un poste de maçon,

CRÉER : 1 emploi d'ouvrier polyvalent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, sur un poste de maçon.

SUPPRIMER : 1 emploi d'assistant d'accueil petite enfance, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint technique territorial,

CRÉER : 1 emploi d'assistant d'accueil petite enfance, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires, au grade, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

SUPPRIMER : 1 emploi d'agent d'entretien polyvalent et de vie scolaire, à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

CRÉER : 1 emploi d'agent d'entretien polyvalent et de vie scolaire, à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

SUPPRIMER : 1 emploi d'agent d'entretien polyvalent et de vie scolaire, à temps non complet, à raison de 31 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

CRÉER : 1 emploi d'agent d'entretien polyvalent et de vie scolaire, à temps non complet, à raison de 31 heures hebdomadaires au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

SUPPRIMER : 1 emploi d'agent d'entretien polyvalent et de vie scolaire, à temps complet, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

CRÉER : 1 emploi d'agent d'entretien polyvalent et de vie scolaire, à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

SUPPRIMER : 1 emploi d'assistant d'éducation, à temps complet, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

CRÉER : 1 emploi d'assistant d'éducation, à temps complet, au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

SUPPRIMER : 1 emploi d'ouvrier polyvalent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, sur un poste de jardinier,

CRÉER : 1 emploi d'ouvrier polyvalent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, sur un poste de maçon, sur un poste de jardinier.

SUPPRIMER : 2 emplois d'ouvriers polyvalents à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, sur 2 postes de peintres,

CRÉER : 2 emplois d'ouvriers polyvalents à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, sur 2 postes de peintres,

SUPPRIMER : 1 emploi d'ouvrier polyvalent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, sur un poste d'agent de voirie,

CRÉER : 1 emploi d'ouvrier polyvalent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, sur un poste de maçon, sur un poste d'agent de voirie.

SUPPRIMER : 1 emploi d'ouvrier polyvalent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, sur un poste de peintre.

Cadre d'emplois d'Adjoint Technique

Grades :

Adjoint technique territorial	ancien effectif :	11
	Nouvel effectif :	9
Adjoint technique principal 2^e classe :	ancien effectif :	17
	Nouvel effectif :	11
Adjoint technique principal 1^e classe :	ancien effectif :	6
	Nouvel effectif :	13

Total effectif cadre d'emplois d'Adjoint Technique : 33

SUPPRIMER : 1 emploi de chef d'équipe espaces verts à temps complet au grade d'agent de maîtrise,

CRÉER : 1 emploi de chef d'équipe espaces verts à temps complet au grade d'agent de maîtrise principal,

Cadre d'emplois d'agent de maîtrise

Grades :

Adjoint de maîtrise territorial	ancien effectif :	2
	Nouvel effectif :	1
Adjoint de maîtrise principal 1^e classe :	ancien effectif :	1
	Nouvel effectif :	2

Total effectif cadre d'emplois d'Agent de maîtrise : 3

PERSONNELS FILIERE MEDICO-SOCIALE :

SUPPRIMER : 1 emploi d'assistant d'accueil petite enfance, à temps complet, au grade d'Auxiliaire de puéricultrice principal de 2^{ème} classe,

CRÉER : 1 emploi d'assistant d'accueil petite enfance, à temps complet, au grade d'Auxiliaire de puéricultrice principal de 1^{ère} classe.

Cadre d'emploi d'Auxiliaire de puériculture

Grades :

Auxiliaire de puériculture 1^è classe : **ancien effectif : 0**
Nouvel effectif : 0

Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe de jeunes enfants : **Ancien effectif : 1**
Nouvel effectif : 0

Auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe de jeunes enfants : **Ancien effectif : 2**
Nouvel effectif : 3

Total effectif cadre d'emplois d'Auxiliaire de puériculture : 3

PERSONNELS FILIERE SOCIALE :

SUPPRIMER : 2 emplois d'assistants d'éducation, à temps complet, au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,

CRÉER : 1 emploi d'assistant d'éducation, à temps complet, au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe,

Cadre d'emploi d'A.T.S.E.M

Grades :

ATSEM 1^è classe : **ancien effectif : 0**
Nouvel effectif : 0

ATSEM principal 2^{ème} classe: **Ancien effectif : 5**
Nouvel effectif : 3

ATSEM principal 1^{ère} classe: **Ancien effectif : 2**
Nouvel effectif : 4

Total effectif cadre d'emplois d'ATSEM : 7

PERSONNELS FILIERE ADMINISTRATIVE :

SUPPRIMER : 1 emploi d'agent de chargé de vie local, à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

CRÉER : 1 emploi d'agent de chargé de vie local, à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

SUPPRIMER : 1 emploi Agent polyvalent des services administratifs, à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

CRÉER : Agent polyvalent des services administratifs, à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

Cadre d'emplois Adjoint administratif

Grades :

Adjoint administratif territorial : **ancien effectif : 3**
Nouvel effectif : 3

Adjoint administratif principal 2^è classe : **ancien effectif : 4**
Nouvel effectif : 2

Adjoint administratif principal 1^è classe : **ancien effectif : 1**
Nouvel effectif : 3

Total effectif cadre d'emplois des Adjoints Administratifs : 8

PERSONNEL FILIERE ANIMATION :

SUPPRIMER : un emploi d'animateur jeunesse à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint d'animation territorial,

CRÉER : un emploi d'animateur jeunesse à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Cadre d'emplois d'Adjoint d'Animation

Grades,

Adjoint d'animation territorial

Ancien effectif 3

Nouvel effectif 2

Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif 1

Nouvel effectif 2

Total effectif des adjoints d'animation : 4

Faisant suite à une question du conseil municipal, il apparaît qu'un poste est supprimé sans être remplacé sur la filière technique.

Il s'agit d'un poste dont l'agent était en disponibilité et qui a été récemment radié des cadres.

Les suppressions et créations de postes sont votées à l'unanimité du conseil municipal.

7 / RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES

Par une délibération en date du 30 janvier 2017 le comité technique a validé les autorisations d'absence de la collectivité.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces autorisations d'absence.

8 / SEDI – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

Monsieur Poncin, premier adjoint, rappelle que lors de ses débats budgétaires, le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux d'éclairage public au lotissement du parc Varambon consistant au remplacement de 27 candélabres vétustes.

Le montant de l'opération est estimé à 32 997 € TTC dont 28 833 € à la charge de la collectivité. Le SEDI apportant une aide prévisionnelle d'un montant de 4 164€.

Ses missions porteront sur les éléments suivants :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles seront étudiés et réalisés les ouvrages.
- Gestion des marchés de maîtrise d'œuvre, travaux et fournitures :
 - o Versement de la rémunération des maîtres d'œuvre, entreprises et fournisseurs.
 - o Réception des travaux.
- Gestion financière et comptable de l'opération.
- Gestion administrative.
- Actions en justice et d'une manière générale tout acte nécessaire à l'exercice de ces missions.

La rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée s'élève à 6% du montant estimatif HT de l'opération (études et travaux) soit 1 571 € (intégrés aux 32 997 € du montant total des travaux).

Madame Marret souhaite savoir quelle est l'économie des remplacements par des ampoules à led. Il lui semble que l'investissement doit être rapidement rentabilisé.

Monsieur Dejerome indique que le coût de l'éclairage public est d'environ 40 000€ annuel.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SEDI pour la réalisation des travaux d'éclairage public au lotissement du parc Varambon.

9 / MARCHES PUBLICS

- ❖ Chapelle de Glay : Réalisation de la ventilation : 7 500 € H.T.
- ❖ Changement du circulateur de la chaufferie de l'école du village - Les dépannages annoncés 3 243 € H.T.
- ❖ Commande de 10 barrières rouges supplémentaires - 1 990 € H.T - SC SCARFO.
- ❖ PPRT - réunion publique - 1 620.20€ H.T. Concert Système.
- ❖ Toitures de l'école du village : 31 981.20 € TTC - SC SCARFO.
- ❖ Alarme anti intrusion et vidéosurveillance : 5 947.03€ HT - Cap sécurité.
- ❖ Feu d'artifice - 3300 € TTC.
- ❖ Pôle petite enfance :
 - Lot 1 - Gros Œuvre - 609 545.67 € H.T - Glandut.
 - Lot 2 - Etanchéité végétalisée - 192 607.01 € HT - étanchéité roannaise.
 - Lot 3 - Menuiserie extérieure - 96 766.36€ H.T. - entreprise Serraille.

10 / QUESTIONS DIVERSES

- PPRT : Une réunion publique s'est tenue jeudi 22 juin en présence de Monsieur le Maire, Madame le Sous-Préfet, la DDT, la DREAL, Madame le Maire des Roches de Condrieu et de différents élus. Celle-ci s'est bien passée malgré la faible affluence. Monsieur le Maire rappelle que 570 logements situés dans le centre-ville qui vont être contraints à réaliser des travaux d'adaptation dont les coûts (2000 à 3000€) seront pris en charge à au moins 90% par l'Etat et les collectivités. Ceux-ci ne doivent pas être réalisés avant que le PPRT soit prescrit. Monsieur le Maire indique qu'une dizaine de « dents creuses » ont été identifiées à l'intérieur desquelles pourront être construites des maisons individuelles d'une surface maximum de 150m². Le Maire indique que le PLU et PPRT arriveront à terme début 2018.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que, grâce à l'aide de la Lieutenante S.CHAHED, il a reçu et signé les baux de la Gendarmerie, revalorisés suite aux travaux effectués en 2014 avec un effet rétroactif au 1/1/2016 !

- Monsieur le Maire indique que le conseil municipal se réunira le vendredi 30 juin à 17h30 sur demande expresse de la préfecture de l'Isère afin de désigner les délégués pour les élections sénatoriales. Une première liste paritaire est proposée :

Titulaires

Olivier Merlin
Denise Guillon
Vincent Poncin
Chantal Dupent
Paul Scafì
Sandrine Lecoutre
Alain Dejerome
Françoise Eymard
Jean-Pierre Berger
Evelyne Mallarte
Fabien Lemièrè
Françoise Serpolier
Joël Denuzière
Denise Gimza-Rouet
Alain Floris

Suppléants

Frédéric Desseignet
Isabelle Marret
Louis Philippe Jacquet
Fabienne Boiston
Bernard Vilhon

Mme Marret propose que l'on interroge Mme Artero, Monsieur le Maire s'en chargera avant vendredi.

Mme Tekfi fait part après constitution de cette liste de la candidature de W.Venturozzo. Monsieur Le Maire le contactera avant vendredi.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h20'